

Le 10 janvier 1989

Association des stations  
de ski du Québec  
Les Jardins Le Corbusier  
1800, Boulevard Le Corbusier  
suite 114  
Laval, Qué.  
H7S 2K1

A l'attention de Monsieur Yvan Dansereau,  
Président de l'association

Objet : Entente entre l'Association des stations  
de ski du Québec et Hydro-Québec

Monsieur Dansereau,

Hydro-Québec a le plaisir de vous confirmer par la présente, l'entente convenue entre les deux parties, relative aux nouveaux aménagements concernant la fabrication de neige artificielle dans les stations de ski.

Ces nouveaux aménagements sont le résultat d'une démarche des plus constructive entre les représentants de l'Association et les membres d'Hydro-Québec. Les modifications apportées à certaines conditions pour la fabrication de neige artificielle ont été faites en tenant compte des demandes et des besoins de l'Association et des contraintes du réseau d'Hydro-Québec.

Les modalités d'application de ces nouveaux aménagements (voir annexe ci-attachée) sont en phase d'implantation présentement et permettront aux stations de ski de bénéficier d'environ cinquante (50) heures additionnelles de fabrication de neige artificielle et pour Hydro-Québec de libérer la pointe 1988-1989 d'environ 30 MW sur son réseau.

Dans le contexte actuel, Hydro-Québec vous est reconnaissante pour la compréhension et la collaboration démontrées par les représentants de votre association et soyez assuré de l'intérêt que nous portons à votre domaine d'activité qui représente un élément important dans le développement de l'économie québécoise.

Veillez agréer, Monsieur Dansereau, l'expression de nos sentiments les plus dévoués.



Jacques Contant  
Chef de service  
Marchés industriels

GV/JC/lb  
GV028810

P.J.

c.c.: Mme L. Roberge, Association des stations de ski du Québec  
MM. G. Beaudry, Conseiller, Ministère des Loisirs, de la  
chasse et de la pêche  
J. Finet, V.p.e. Marchés québécois  
M. Labonté, V.p. Marchés industriels  
A. Laporte, Directeur exécutif d'Hydro-Québec  
R. Lanoue, Directeur Tarification  
G. Hamelin, Conseiller (Région Laurentides)  
R. Bousquet, Conseiller (Région Richelieu)  
P. Gaudette, Conseiller (Direction Tarification)  
D. Dugas, Conseiller (Service Qualité de service)  
G. Vallières, Chargé de comptes (Marchés industriels)

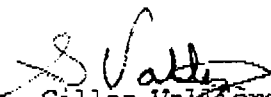
ANNEXEASSOCIATION DES STATIONS DE SKI DU QUEBEC  
ET  
HYDRO-QUEBECENTENTE CONVENUE - DECEMBRE 19881. Températures de délestage


	<u>Région 1</u>	<u>Région 2</u>	<u>Région 3</u>
Lundi au vendredi :	-15°C	-17°C	-20°C
Le samedi :	-20°C	-22°C	-25°C
Le dimanche :	-25°C	-27°C	-30°C
24 déc. au 2 janv. (Période des fêtes)	-25°C	-27°C	-30°C

2. Période de pointe (Délestage)

De 6:00 à 12:00 heures et 15:00 à 22:00 heures.

Du dimanche au samedi inclusivement pour toutes les régions.

Responsable :   
Gilles Vachères  
Chargé de comptes

  
Approuvé par : Jacques Contant  
Chef de service